

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la LYONNAISE DES EAUX FRANCE en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} avril 2007. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 mars 2019.

Le contrat a fait l'objet d'un avenant en date du 27/05/2008 pour modification des modalités de reversement de la part de la collectivité.

Les prestations confiées à la LYONNAISE DES EAUX FRANCE sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	assainissement collecte, assainissement complet, des branchements, des collecteurs
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des clôtures, des équipements électromécaniques
Prestations particulières	curage hydrodynamique

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de la voirie, des collecteurs, des postes de relèvement, des stations d'épuration, du génie civil
----------------	---

1 État actuel

1.1 Couverture du réseau

La commune est raccordée à la station d'épuration de Saint-Vincent et de Ponchon pour un total de 663 habitants raccordés en 2012.

1.1.1 Volumes facturés

Volumes facturés sur l'ensemble des communes adhérentes au SIAMVA

Volumes facturés [m ³]	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Variation
- aux abonnés domestiques	53 901	63 206	57 939	60 258	60 716	59 686	
Total des volumes facturés	53 901	63 206	57 939	60 258	60 716	59 686	-1,70%

1.1.2 Industries existantes rattachées au réseau

Les entreprises de la zone d'activités des fonderies Beaujolaises et celle de l'ancienne gare sont raccordées au réseau public d'assainissement collectif.

1.1.3 Industries non rattachées

Néant.

2 Zone desservie par le réseau et structure du réseau

2.1.1 Données relatives au réseau

Le réseau est de type mixte pour l'ensemble des communes adhérentes au SIEVA : les canalisations sont unitaires sur 17496 km et séparatif sur 12051 km

Répartition de la longueur du réseau par nature		
Séparatif eaux usées	Unitaire	Total
12040 km	17496 km	29536 km

Il existe 1 poste de refoulement sur la commune :

Commune	Localisation	Observations
Régnié-Durette	STEP St Vincent	1,8 KW

7 Déversoirs d'Orage (DO) ; ouvrages permettant les déversements d'effluents au milieu naturel :

Commune	Localisation	Observations
Régnié Durette	Château de la Pierre	< 120 kg DBO5/jour
Régnié Durette	Croisement lotissement le Chapelier	< 120 kg DBO5/jour
Régnié Durette	Les Cotes chemin départemental	< 120 kg DBO5/jour
Régnié Durette	Ruisseau de Vernus	< 120 kg DBO5/jour
Régnié Durette	Salle des sports	< 120 kg DBO5/jour

3 Stations d'épuration

Station de Ponchon 460EH

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : REGNIE-DURETTE

Capacité nominale : 460 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	24 kg/j	60 m³/j

La population raccordée à la station d'épuration est de : 225 habitants

Taux de collecte : 74,35 %

Prescriptions de rejet : Déclaration du 01/01/1980 - Milieu récepteur du rejet : Ardevel

Station de Saint Vincent 1900EH

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : REGNIE-DURETTE

Capacité nominale : 1 900 Équivalents habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	114 kg/j	280 kg/j	190 kg/j	35 kg/j	9 kg/j	285 m³/j

La population raccordée à la station d'épuration est de : 1 135 habitants

Taux de collecte : 72,58 %

Prescriptions de rejet : Déclaration du 01/09/2004 - Milieu récepteur du rejet : Ardières

Conformité des équipements d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions règlementaires

Indicateurs P204.3 : Conformité des équipements d'épuration (selon capacité)
Saint Vincent 1900EH : Les équipements d'épuration sont conformes
Ponchon 460EH : Les équipements d'épuration ne sont pas conformes

Indicateurs P205.3 : Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (selon capacité)
Saint Vincent 1900EH : La performance des ouvrages d'épuration est conforme
Ponchon 460EH : La performance des ouvrages d'épuration n'est pas conforme

4 Le zonage d'assainissement et programmation d'assainissement

La commune dispose d'un zonage d'assainissement. La date de délibération d'approbation du zonage d'assainissement est le 26 novembre 2008. Celui-ci est en cours de révision.

5 Assainissement non collectif

La commune a transféré la compétence ANC à la CCSB pour la réalisation des prestations de contrôles obligatoires.

Le parc d'installations est relativement ancien puisque plus de 60 % des installations ont été réalisées avant les dernières normes en vigueur (1996).

Les zones d'habitat dense identifiées sur la commune, où les installations sont en majorité incomplètes ou présentent un dysfonctionnement, pouvant donc induire une pollution du milieu sont les suivantes :

- Les hameaux « le Py de Bulliat », « les Fûts » et « les Reyssiers » ;
- Les hameaux de la « Haute Ronze » et « Basse Ronze », « le Mollard » et « les Bois » ;
- Le hameau de « la Grange Charton ».

Installation ANC	153
Installations ANC conforme	19
Installation ANC non conforme	125
Installations ANC points noirs	82

6 Les besoins futurs

Ainsi le PLU prévoit à 12 ans un développement communal (projets de constructions en cours) d'environ 40 logements dans le bourg (donc raccordé à la STEP Saint-Vincent) soit environ 90 eq/hab à ajouter au 843 eq/hab actuels de la station d'épuration Saint-Vincent.

Le PLU ne prévoit pas de développement dans les secteurs raccordés à la STEP de Ponchon.

7 Conclusion générale

Les capacités définies par le PLU sont conformes aux capacités de la nouvelle STEP Saint-Vincent.

Assainissement

Zonage d'assainissement :

- Assainissement collectif
- Réseau d'assainissement
- projet de réseau d'assainissement

